

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 010-313/13/BC**

**■ Approbation d'une convention avec l'entreprise Devisubox dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).**

**DPEATSV 13/9957/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les Collectivité territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du PLR « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire

Le second comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 26 avril 2013. Quatre projets d'entreprises ont été présentés : Net Rewiews, iProtego, Aka Optics et Devisubox.

Depuis sa création fin 2006, Devisubox a consenti 5 ans de R&D pour développer son offre dans sa version actuelle. L'entreprise innovante est soutenue par Oséo.

Devisubox propose des solutions pour le suivi d'un chantier de construction en temps réel et à distance, et de mettre ensuite, en valeur les ouvrages par des films en accéléré. Elle est aujourd'hui la seule à proposer un produit autonome intégrant un panneau solaire, une communication GSM et garantir une haute qualité d'image. Le boîtier Devisubox est développé localement.

La mise en œuvre de partenariats efficaces est une priorité pour Devisubox qui souhaite continuer à s'appuyer sur ces démarches collaboratives pour asseoir ses développements technologiques et les industrialiser. Afin de proposer des offres adaptées à de nouveaux segments de marché, Devisubox a établi des partenariats technologiques avec des éditeurs de logiciel spécialisés dans la reconnaissance de forme sur image.

Il est pertinent de soutenir le développement d'une petite entreprise industrielle innovante, qui compte treize salariés et annonce la création de douze nouveaux CDI.

De plus ce dispositif l'a amené à s'implanter depuis deux mois sur le pôle Média de la Belle de mai.

Il a été proposé que la communauté urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Devisubox avec l'Etat sur une base de 50/50, pour un montant de 36 000 euros, soit 18 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole. En contrepartie, l'entreprise Devisubox s'engage à créer 12 nouveaux Contrats à Durée Indéterminée sur les 3 prochaines années.

La convention proposée au Bureau définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'autorisation de programme,
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au PLR initié par l'Etat,
- La délibération 004-3/4/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation au Conseil de Communauté au Président du Bureau,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de financer le projet de développement de Devisubox,

**Après en avoir délibéré :**

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec la société Devisubox.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI